OZOIR-LA-FERRIÈRE

AFFICHÉ
LE 18/04/2025

2025/.....
Parafe

DELIBERATION N°589

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2025 – BUDGET ANNEXE LOCATION DE SALLES ET SPECTACLES

Entendu l'exposé de Monsieur Carlos VINHAS PEREIRA, Adjoint au maire ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 à L.2343-2 ;

Vu la délibération portant adoption de la nomenclature M57 au 1er janvier 2024 en date du 14 décembre 2023 ;

Vu la délibération relative au règlement budgétaire et financier en date du 14 décembre 2023 ;

Vu le débat d'orientation budgétaire 2025 en date du 10 mars 2025 ;

Vu l'avis de la commission finances, budget ;

APRES EN AVOIR DELIBERE ;

LE CONSEIL MUNICIPAL ;

ADOPTE le budget primitif 2025 du budget annexe locations de salle et spectacles conformément au document budgétaire annexé, voté par nature au niveau du chapitre, sans autorisation de programme ni autorisation d'engagement, sans opération d'équipement,

AUTORISE le maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7.5 % des dépenses ou recettes réelles de chaque section.

DELIBERATION ADOPTEE PAR :

- **19 Voix Pour :** Madame Christine FLECK, Madame Josyane MÉLÉARD, Monsieur Patrick VORDONIS, Madame Suzanne BARNET, Monsieur Patrick SALMON, Madame Chantal BOURLON, Monsieur Jean-Claude DEBACKER, Monsieur Ziain TADJINE, Madame Espérance AUDINEAU, Monsieur Carlos VINHAS PEREIRA, Madame Isabelle DUPUIT, Monsieur Paulo SALGADO LOPES, Madame Anne-Marie CADART, Monsieur Jacques VERDIER, Madame Indira GOKOUL, Madame Françoise MILLET, Monsieur Emmanuel CLEMENT, Monsieur Karim ALLEK, Madame Irène CAVIGLIOLI.

- **11 Abstentions :** Monsieur Jean-Pierre BARIANT, Monsieur Malek BENSAI, Madame Laëtitia DEVRIENDT, Madame Antoinette JARRIGE, Monsieur Teddy ROBIN, Madame Monia BRAHAM, Monsieur Bruno WITTMAYER, Madame Aline PALOMARES, Monsieur Cyril GHOZLAND, Madame Zohra CHEIK-ELEZAAR, Madame Marjorie HIDIER.

Vu et délibéré les jours, mois et ans que dessus
Ozoir-la-Ferrière le 14 avril 2025

La secrétaire de séance,
Josyane MÉLÉARD.

Vu et délibéré les jours, mois et ans que dessus
Ozoir-la-Ferrière le 14 avril 2025

Le Maire,
Christine FLECK.

REÇU EN PREFECTURE
le 18/04/2025
Application agréée E-legalite.com
70_DE-077-217703503-20250414-ADELIB_589_

OZOIR-LA-FERRIÈRE

2025/.....
Parafe

NOTE BREVE ET SYNTHETIQUE N°07

BUDGET PRIMITIF 2025 – BUDGET ANNEXE LOCATION DE SALLES ET SPECTACLES

Rapport présenté par Carlos VINHAS PEREIRA,

Pièce Jointe :

- *Budget primitif 2025 – budget annexe location de salles et spectacles*

Il est proposé un budget primitif 2025 sans reprise des résultats anticipés et avec un autofinancement comparable à celui de l'an dernier.

FONCTIONNEMENT

Le budget annexe Locations de salles et spectacles s'équilibre en fonctionnement à hauteur de 746 000 euros soit une hausse de 4,04 % par rapport au budget primitif 2024.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées principalement d'achats de prestations de spectacles. Les charges de gestion courante (eau, électricité, entretien des salles…) ont été ajustés par rapport au budget primitif 2024. Les charges de personnel incluent les frais refacturés par le budget principal ainsi que la rémunération des intermittents des spectacles.

Les recettes proviennent des achats de billets de spectacles par les usagers. Il est prévu que le budget principal verse la même subvention qu'en 2024 afin d'équilibrer ce budget, soit 501 000 euros.

INVESTISSEMENT

Le montant des dépenses d'équipement est de 35 280 euros.

Principaux investissements envisagés :
- Matériels de restauration et d'entretien
- Matériels informatiques
- Matériels pour la salle du Carrousel

Financement :
- Fonds propres autofinancement
- Emprunt d'environ 33 892 euros

REÇU EN PREFECTURE
le 18/04/2025
Application agréée E-legalite.com
78_DE-077-217703503-20250414-ADELIB_589_

OZOIR-LA-FERRIÈRE

2025/.....
Parafe

ENDETTEMENT

Capital restant dû au 01/01/2025 : 265 215 euros

Capital à rembourser en 2025 : 48 304 euros

Intérêts de la dette en 2025 : 11 235 euros

Il convient de financer, au minimum, par les fonds propres de la collectivité, le capital de la dette.

Il est proposé au conseil municipal :

D'ADOPTER le budget primitif 2025 du budget annexe location de salles et spectacles conformément au document budgétaire annexé, voté par nature au niveau du chapitre, sans autorisation de programme ni autorisation d'engagement, sans opération d'équipement.

D'AUTORISER le maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7.5% des dépenses ou recettes réelles de chaque section.

REÇU EN PREFECTURE
le 18/04/2025
Application agréée E-legalite.com
70_DE-077-217703503-20250414-ADELIB_589_

OZOIR-LA-FERRIÈRE

DIRECTION GÉNÉRAL DES SERVICES

2025/.....
Parafe

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2025

Conseillers en exercice :	35
Présents :	24
Absents :	5
Pouvoirs :	6
Votants :	30

Convoqués le : 08 avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq le quatorze avril à vingt heures, le conseil municipal de la commune d'Ozoir-la-Ferrière, s'est réuni à l'Espace HORIZON, sous la présidence de Madame Christine FLECK, maire.

PRESENTS : Madame Christine FLECK, Madame Josyane MÉLÉARD, Monsieur Patrick VORDONIS, Madame Suzanne BARNET, Monsieur Patrick SALMON, Madame Chantal BOURLON, Monsieur Jean-Claude DEBACKER, Madame Espérance AUDINEAU, Monsieur Carlos VINHAS PEREIRA, Monsieur Paulo SALGADO LOPES, Madame Anne-Marie CADART, Monsieur Jacques VERDIER, Madame Indira GOKOUL, Madame Françoise MILLET, Monsieur Karim ALLEK, Madame Irène CAVIGLIOLI, Monsieur Jean-Pierre BARIANT, Monsieur Malek BENSAI, Monsieur Teddy ROBIN, Madame Monia BRAHAM, Monsieur Bruno WITTMAYER, Monsieur Cyril GHOZLAND, Madame Zohra CHEIK-ELEZAAR, Madame Marjorie HIDIER.

ABSENTS : Monsieur Frédéric MARCOUX, Madame Nathalie RUCHMANN, Monsieur Régis VIEIRA, Monsieur Manuel MACHADO, Madame Lucie CZIFFRA.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR DE :

Monsieur Ziain TADJINE	à	Madame Josyane MÉLÉARD
Madame Isabelle DUPUIT	à	Madame Françoise MILLET
Monsieur Emmanuel CLEMENT	à	Madame Christine FLECK
Madame Laëtitia DEVRIENDT	à	Monsieur Jean-Pierre BARIANT
Madame Antoinette JARRIGE	à	Monsieur Bruno WITTMAYER
Madame Aline PALOMARES	à	Madame Monia BRAHAM

Madame le maire déclare la séance ouverte et le conseil municipal désigne à l'unanimité, Madame Josyane MÉLÉARD, secrétaire de séance, en application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales.

REÇU EN PREFECTURE
le 18/04/2025
Application agréée E-legalite.com
70_DE-077-217703503-20250414-ADELIB_589_